

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Albert GUIGUI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Marie-Josée BATTISTA représentée par Albert LAPEYRE - Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Christophe DE PIETRO représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Nourati DJAMBAE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Annie GRIGORIAN représentée par Patrick BORE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Yves MORAINÉ représenté par Carine ROGER - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Maxime TOMMASINI représenté par Sandra SALOUM-DALBIN - Claude VALLETTE représenté par Didier ZANINI - Martine VASSAL représentée par Eric DIARD - Karim ZERIBI représenté par Josette FURACE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel DARY - Yann FARINA - Roland POVINELLI.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 002-1036/15/CC

■ Approbation d'une convention avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône portant sur le financement de la requalification de la Grand Rue à Marseille (2ème arrondissement) et approbation de l'affectation des crédits de l'opération d'investissement n°2014/00049.

DIFRA 15/13146/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération VOI 003-602/14/CC du 19 décembre 2014, le Conseil de Communauté a approuvé notamment la création d'une autorisation de programme de 2 160 000 euros pour l'opération d'aménagement de la Grand-rue à Marseille (2^{ème} arrondissement).

Cette même délibération a porté autorisation de solliciter des aides financières diverses, dont notamment, celle du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, pour cette opération d'investissement.

Cet aménagement constitue la deuxième phase du projet plus décrit ci-après :

La rue Caisserie, la Grand-Rue et la rue Méry relient un ensemble d'espaces publics entre eux depuis le Jardin des Vestiges jusqu'au Fort Saint Jean.

Suite à la réhabilitation de l'Hôtel Dieu et à l'ouverture de l'Hôtel Intercontinental, une première phase de travaux de voirie a été réalisée afin de restaurer les espaces dégradés devant la place du 23 Janvier 1943.

Une deuxième phase consiste à requalifier la Grand Rue entre la rue Méry et la rue Bonneterie.

L'objectif du projet est de valoriser l'espace public tout en assurant l'écoulement de la circulation.

Ainsi l'opération prévoit l'élargissement des trottoirs, une série de plantations et la réorganisation du mobilier urbain.

La mise en œuvre de l'opération nécessite :

- l'affectation des crédits de l'opération d'investissement de 2 160 000 euros TTC, dont la création a été approuvée par la délibération précitée VOI 003-602/14/CC du 19 décembre 2014.
- L'approbation de la convention de partenariat avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône, prévue dans le cadre du Plan Quinquennal d'Investissements qui est intervenue par délibération de la Commission Permanente du Département, n° 159, du 27 février 2015.

En effet, le Conseil Général a adopté, à l'unanimité, le 12 décembre 2008, un Plan Quinquennal d'Investissements d'un montant de 500 millions d'euros.

La Communauté urbaine a sollicité le Département pour une participation au financement de l'aménagement de la Grand Rue à Marseille (2^{ème} arrondissement).

Conformément aux critères de financement de ce type d'aménagements, prévus par le Plan Quinquennal d'Investissements, le Département, par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 27 février 2015 précitée, a décidé d'attribuer un financement des dépenses liées à cette opération et plafonné à 900 000 euros HT pour un coût estimé à 1 800 000 euros HT.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Le projet de convention ci-joint a pour objectif de préciser le contenu de cette opération, son calendrier de réalisation et de définir les modalités de participation financière du Département.

Cette convention a été approuvée par délibération n°159 du 27 février 2015 de la Commission Permanente du Département des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Communautaire n° FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre conclue entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches du Rhône ;
- La délibération VOI 003-602/14/CC du 19 décembre 2014, portant création, notamment, de l'opération d'investissement de 2 160 000 euros TTC relative à l'aménagement de la Grand-Rue à Marseille (2^{ème} arrondissement) et portant autorisation de solliciter des aides financières auprès des partenaires concernés ;
- La délibération n°159 du 27 février 2015 de la Commission Permanente du Département de Bouches-du-Rhône, portant approbation de la convention de partenariat relative à cette même opération d'investissement.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'affecter les crédits de l'opération d'investissement déjà créée, relative à la requalification de la Grand-Rue à Marseille (2^{ème} arrondissement).
- Qu'il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, relative à cette même opération d'investissement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de l'opération d'investissement d'un montant de 2 160 000 euros TTC, créée par la délibération susvisée, relative aux travaux de requalification de la Grand-rue à Marseille (2^{ème} arrondissement).

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2015 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Opération 2013/78 - Nature 202 – Sous politique C 120 – Fonction 824.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2015 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Opération 2013/78 - Nature 202 – Sous politique C 120 – Fonction 824.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, relative à cette même opération. Le Département des Bouches du Rhône versera à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole une participation financière plafonnée à 900 000 euros HT.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à solliciter les autres participations financières possibles dont celles de la Région et de la Commune de Marseille, aux taux les plus élevés possibles, pour la réalisation de cette opération.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2015 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Opération n°2014/00049 - Nature : 2315 - Sous-Politique : C311.

Article 6 :

Les recettes seront constatées au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Natures : 1322/1323/1324 - Fonction : 822 - Sous-politique : C311.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Voirie - Espaces publics - Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER